

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1898

6 septembre 2007

SOMMAIRE

Adler Toy Holding S.à r.l.	91080	Maelux S.A.	91061
Asapolis S.A.	91066	Managest Media S.A.	91062
Asapolis S.A.	91059	Marbrerie Jacquemart	91060
BII Investimentos International S.A.	91086	Maury Group S.A.	91068
Blue Lux S.A.	91065	M.V.A. Luxembourg	91061
B.P.I.I.	91064	Nice Finance S.A.	91104
Canons Close S.à r.l.	91089	Optical Products, Networks & Software	91059
Capeste Holding Sàrl	91068	Pan European Credit S.A.	91086
Charterhouse Poppy III	91072	Partnercom Holding S.A.	91104
Charterhouse Poppy V	91069	PeopleSoft Luxembourg S.à r.l.	91058
Charterhouse Poppy VI	91101	PESC Holding S.A.	91063
Dalminer Finance S.A.	91066	Private Equity Pool 2003/2004 S.à r.l.	91067
Denebola	91064	Progx S.A.	91095
Diamond Air	91068	Quyrial	91100
Estates Capital Venture	91061	Residential Initiatives II S.à r.l.	91080
Everyday Media S.A.	91062	Roy Holding S.A.	91063
e-Xstream engineering (L) S.à r.l.	91061	SB-Gotthard I Fund Management S.A. ...	91080
Ferrum Fund Management Company S.à r.l.	91059	Scarabaeus S.à r.l.	91060
Financière Européenne des Bois	91094	Schallehn Family Office	91064
Franmar Holding S.A.	91059	Sibrac Holding S.A.	91064
Funinvest S.à r.l.	91062	Sirona Holdings Luxco S.C.A.	91066
Genpact Global Holdings SICAR S.à r.l.	91075	Sirona Holdings S.A.	91067
HSBC PB Holdings (Suisse) S.A., Succur- sale de Luxembourg	91058	Sonatrach International Finance and Deve- lopment S.à r.l.	91058
Infiny	91087	T.E.M. Jointures Sàrl	91080
In-Situ S.A.	91062	Tilou Participation S.A.	91063
IRACO, Comptoir d'Importations, Représen- tations et Agences	91060	Tilou Participation S.A.	91063
Italian Restaurant S.A.	91060	Trees S.A.	91065
Jena Investments Holding S.A.	91101	VAC Luxembourg S.à r.l.	91065
J.L.F. S.A.	91097	Varennés Investissement S.A.	91065
Koblentz Holding S.A.	91066	Varennés Investissement S.A.	91075
Kone Luxembourg	91068	Varennés Investissement S.A.	91067
Legaffa	91067	Vokovice BCP Holding SA	91058
		WP Global Purchase S.A.	91086

Vokovice BCP Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 95.588.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007039825/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2007, réf. LSO-CC02026. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070036416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2007.

PeopleSoft Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 85.323.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Signatures

Référence de publication: 2007089744/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG09781. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Sonatrach International Finance and Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 104.651.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2007089745/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG09793. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

HSBC PB Holdings (Suisse) S.A., Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 113.327.

Les comptes annuels au 31 mars 2007 de la société HSBC PRIVATE BANKING HOLDINGS (SUISSE) S.A. ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises y relatif ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007089772/1678/13.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11603. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Franmar Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 28.155.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007089758/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG10095. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Asapolis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 88.793.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007089756/5387/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08624. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Ferrum Fund Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 108.559.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007089753/1005/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG10033. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Optical Products, Networks & Software, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 90.223.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

p.o. Signature.

Référence de publication: 2007089835/824/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10613. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Scarabaeus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 11, rue de la Boucherie.
R.C.S. Luxembourg B 120.309.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

p.o. Signature.

Référence de publication: 2007089837/824/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10624. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Italian Restaurant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1831 Luxembourg, 149, rue de la Tour Jacob.
R.C.S. Luxembourg B 62.191.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007089834/740/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10317. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Marbrerie Jacquemart, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 2, Kalchesbruck.
R.C.S. Luxembourg B 13.533.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2007.

J.-M. Turping

Administrateur

Référence de publication: 2007089824/2106/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10708. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

IRACO, Comptoir d'Importations, Représentations et Agences, Société Anonyme.

Siège social: L-1337 Luxembourg, rue de la Cimenterie.
R.C.S. Luxembourg B 6.026.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

IRACO

Le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007089812/3695/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11575. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

M.V.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1337 Luxembourg, rue de la Cimetierie.
R.C.S. Luxembourg B 8.284.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.
M.V.A. LUXEMBOURG S.A.
Le Conseil d'Administration
Signature

Référence de publication: 2007089813/3695/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11577. - Reçu 93 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070100422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Estates Capital Venture, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 121.159.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007089811/5874/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11470. - Reçu 99 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070100308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Maelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 74.812.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007089839/320/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11071. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070100694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

e-Xstream engineering (L) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, Z.I. rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 100.926.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

p.o. Signature.

Référence de publication: 2007089838/824/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10609. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070100656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Managest Media S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 87.091.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007089854/1053/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10249. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Everyday Media S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 78.227.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007089855/1053/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10248. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

In-Situ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1337 Luxembourg, rue de la Cimenterie.
R.C.S. Luxembourg B 56.286.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

IN-SITU S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007089814/3695/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11580. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Funinvest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 187.985.410,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 87.799.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FUNINVEST S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007089752/1005/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG10032. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Tilou Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 102.993.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES S.A.

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2007089746/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10617. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Tilou Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 102.993.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES S.A.

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2007089747/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10618. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

PESC Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 89.105.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDOVISSY & WILSON

Signature

Référence de publication: 2007089920/309/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10514. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Roy Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 88.999.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

Référence de publication: 2007089921/803/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG10205. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Sibrac Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 10.207.

Le bilan au 31 décembre 2006 et les documents y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007089911/317/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08648C. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

B.P.I.I., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 45.660.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B.P.I.I. S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007089907/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10382. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Denebola, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 17.465.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007089868/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08131. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Schallehn Family Office, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 93.238.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2007089922/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG10177. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Trees S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 78.457.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Pour la société

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007089720/805/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG10824. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

VAC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 112.562.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007089748/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10608. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Blue Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 70.468.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007089759/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG10098. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Varenes Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 103.045.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007089761/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG10102. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Sirona Holdings Luxco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 109.399.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007089751/1005/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10572. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Koblenz Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 73.947.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007089755/5387/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10458. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Asapolis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 88.793.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007089757/5387/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08618. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Dalminer Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 3, avenue Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 104.868.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

DALMINER FINANCE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007089765/4802/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11734. - Reçu 103 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Sirona Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 109.373.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007089749/1005/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10600. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Private Equity Pool 2003/2004 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.500.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 94.994.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PRIVATE EQUITY POOL 2003/2004 S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007089754/1005/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG10054. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Varenes Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 103.045.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007089762/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG10106. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Legaffa, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 100.485.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Pour la société

PKF WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2007089927/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG10191. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Maury Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R.C.S. Luxembourg B 96.971.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007089881/1268/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09391. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Capeste Holding Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 26, rue Alphonse Munchen.
R.C.S. Luxembourg B 83.600.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007089879/1268/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00644. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Kone Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle route de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 28.496.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

PKF WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2007089924/592/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG10180. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Diamond Air, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 108.581.

Constitué par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 mai 2005, acte publié au
Mémorial C n^o 1156 du 5 novembre 2005.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DIAMOND AIR

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007089890/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG10096. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Charterhouse Poppy V, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 116.735.

—
In the year two thousand and seven, on the fifteenth day of May.

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

CHARTERHOUSE GENERAL PARTNERS (VIII) LIMITED, a Private Limited Company, having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London, EC4M 7DX, United Kingdom, registered with Companies House, under registration number 2290328,

duly represented by Ms Nadia Adjeroun, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 15 may 2007.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party, represented as aforementioned, is the sole shareholder of CHARTERHOUSE POPPY V (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed on 22 May 2006 and existing under the laws of Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 116.735.

The appearing party, represented as aforementioned, representing the entire share capital of the Company took the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to create different classes of managers divided into A manager(s), B manager(s) and C manager (s) and to provide that the Company will be bound by the joint signature of at least one A manager, one B manager and one C manager.

Second resolution

As a consequence of the above mentioned resolution, article 11 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall now read as follows:

« **Art. 11.** The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders. If more than one manager is appointed, the managers shall form a board of managers.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

In case of several managers, the Company is managed by a board of managers composed of at least one (1) A Manager, one (1) B Manager and one (1) C Manager.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of at least one A Manager, one B Manager and one C Manager or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the sole manager / board of managers.

The sole manager / board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.»

Third resolution

The sole shareholder takes note of the resignation of Mr Pierre Beissel and accepts such resignation. The sole shareholder decides to confirm, respectively to appoint the following persons as members of the board of managers:

A Manager:

CHARTERHOUSE CORPORATE DIRECTORS LIMITED, having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London, EC4M 7DX, United Kingdom, registered with Companies House, under registration number 2260243; represented by Mr William Bruce Denne Dockeray, born on 28 avril 1957 in Newcastle, England, residing at 17 Rosebery Road, London N10 2LE,

B Manager:

Mr Marc Elvinger, maître en droit, born in Luxembourg on 10 January 1975, with professional address at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

C Manager:

Mr Christophe El Gammal, economist, born in Uccie on 9 August 1967, with private address at 108, route de Mondercange, L-4247 Esch-Sur-Alzette.

The term of office of the said managers is set for an unlimited period of time. The Company is thus managed by a board of managers composed of three persons and may be bound, in all circumstances, by the joint signature of at least one A Manager, one B Manager and one C Manager.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to modify the distribution of profits and authorizes the board of managers to decide and to distribute interim dividends at any time provided the interim statement of accounts prepared by the manager(s) show that sufficient funds are available for distribution.

Fifth resolution

As a consequence of the above mentioned resolution, article 21 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall now read as follows:

« **Art. 21.** Five per cent (5 %) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. these interim statement of accounts show that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the law of 10 August TV 15 on commercial companies, as amended or the articles of incorporation of the Company.»

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg at the office of the undersigned notary on the date set at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quinze mai.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire résidant à Luxembourg.

A comparu:

CHARTERHOUSE GENERAL PARTNERS (VIII) LIMITED, une société anonyme (Private Limited Company), ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, London, EC4M 7DX, Royaume-Uni, immatriculée à la Compagnie House, sous le numéro 2290328,

dûment représentée par Mlle Nadia Adjeroun, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 mai 2007.

La procuration signée ne varietur par la représentante de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme indiqué ci avant, est l'associée unique de la société CHARTERHOUSE POPPY V (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, constituée suivant acte notarié, le 22 mai 2006, régie par les lois du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.735.

La comparante, représentée comme indiqué ci-avant, détenant l'intégralité du capital social de la Société, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de créer différentes classes de gérants qui seront divisés en gérant(s) A, gérant(s) B et gérant(s) C et de prévoir que la Société sera engagée par la signature conjointe d'au moins un gérant A, d'au moins un gérant B et d'au moins un gérant C.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution susmentionnée, l'article 11 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés. S'il y a plus d'un gérant à être nommé, les gérants devront constituer un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

En cas de pluralité de gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins un (1) Gérant A, d'au moins un (1) Gérant B et d'au moins un (1) Gérant C.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'au moins un Gérant A, un Gérant B et un Gérant C ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique / conseil de gérance.

Le gérant unique / conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.»

Troisième résolution

L'associé unique prend note de la démission de Monsieur Pierre Beissel et accepte cette démission. L'associé unique décide de confirmer, respectivement de nommer les personnes suivantes comme membre du conseil de gérance:

Gérant A:

CHARTERHOUSE CORPORATE DIRECTORS LIMITED, ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, London, EC4M 7DX, Royaume-Uni, immatriculée à la Company House, sous le numéro 2260243; dont le représentant permanent est Mr William Bruce Denne Dockeray, né le 28 avril 1957 à Newcastle, Angleterre, résidant au 17 Rosebery Road, N10 2LE

Gérant B:

M. Marc Elvinger, maître en droit, né à Luxembourg, le 10 janvier 1975, ayant son adresse professionnelle 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

Gérant C:

M. Christophe El Gammal, économiste, né à Uccie, le 9 août 1967, ayant son adresse privée 108, route de Mondercange, L-4247 Esch-Sur-Alzette.

Le mandat desdits gérants est établi pour une durée illimitée. La Société est donc gérée par un conseil de gérance composé de trois personnes et sera liée, en toutes circonstances, par la signature conjointe d'au moins un Gérant A, d'au moins un Gérant B et d'au moins un Gérant C.

Quatrième résolution

Les associés décident de modifier la distribution des profits et d'autoriser le conseil de gérance à décider de la distribution des dividendes intérimaires à toute occasion à condition que les comptes provisoires préparés par les gérants montrent que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution.

Cinquième résolution

A la suite de la résolution susmentionnée, l'article 21 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 21.** Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté en réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ou les présents statuts.»

Fait et passé à Luxembourg en l'étude de notaire soussigné, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu à la représentante de la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état civil et demeure, elle a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: N. Adjeroun, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007, LAC/2007/8658. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007091055/7241/162.

(070101693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Charterhouse Poppy III, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 116.734.

In the year two thousand and seven, on the fifteenth day of May.

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

CHARTERHOUSE GENERAL PARTNERS (VIII) LIMITED, a Private Limited Company, having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London, EC4M 7DX, United Kingdom, registered with Companies House, under registration number 2290328,

duly represented by Ms Nadia Adjeroun, maître en droit residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 15 May 2007 in London.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party, represented as aforementioned, is the sole shareholder of CHARTERHOUSE POPPY III (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed on 22 May 2006 and existing under the laws of Luxembourg, registered in the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 116,734.

The appearing party, represented as aforementioned, representing the entire share capital of the Company took the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to create different classes of managers divided into A manager(s), B manager(s) and C manager(s) and to provide that the Company will be bound by the joint signature of at least one A manager, one B manager and one C manager.

Second resolution

As a consequence of the above mentioned resolution, article 11 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall now read as follows:

« **Art. 11.** The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders. If more than one manager is appointed, the managers shall form a board of managers.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

In case of several managers, the Company is managed by a board of managers composed of at least one (1) A Manager, one (1) B Manager and one (1) C Manager.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of at least one A Manager, one B Manager and one C Manager or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the sole manager / board of managers.

The sole manager / board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.»

Third resolution

The sole shareholder takes note of the resignation of Mr Pierre Beissel and accepts such resignation. The sole shareholder decides to confirm, respectively to appoint the following persons as members of the board of managers:

A Manager:

CHARTERHOUSE CORPORATE DIRECTORS LIMITED, having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London, EC4M 7DX, United Kingdom, registered with Companies House, under registration number 2260243; represented by Mr William Bruce Denne Dockeray, born on 28 avril 1957 in Newcastle, England, residing at 17 Rosebery Road, London N10 2LE,

B Manager:

Mr Marc Elvinger, maître en droit, born in Luxembourg on 10 January 1975, with professional address at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

C Manager:

Mr Christophe El Gammal, economist, born in Uccle on 9 August 1967, with private address at 108, route de Mondrange, L-4247 Esch-sur-Alzette.

The term of office of the said managers is set for an unlimited period of time. The Company is thus managed by a board of managers composed of three persons and may be bound, in all circumstances, by the joint signature of at least one A Manager, one B Manager and one C Manager.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to modify the distribution of profits and authorizes the board of managers to decide and to distribute interim dividends at any time provided the interim statement of accounts prepared by the manager(s) show that sufficient funds are available for distribution.

Fifth resolution

As a consequence of the above mentioned resolution, article 21 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall now read as follows:

« **Art. 21.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
2. these interim statement of accounts show that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended or the articles of incorporation of the Company.»

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg at the office of the undersigned notary on the date set at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by her first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quinze mai.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire résidant à Luxembourg.

A comparu:

CHARTERHOUSE GENERAL PARTNERS (VIII) LIMITED, une société anonyme (Private Limited Company), ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, London, EC4M 7DX, Royaume-Uni, immatriculée à la Compagnie House, sous le numéro 2290328,

dûment représentée par Mademoiselle Nadia Adjeroun, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 mai 2007 à Londres.

La procuration signée ne varietur par la représentante de la comparante et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme indiqué ci-avant, est l'associée unique de la société CHARTERHOUSE POPPY III (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, constituée suivant acte notarié, le 22 mai 2006, régie par les lois du Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.734.

La comparante, représentée comme indiqué ci-avant, détenant l'intégralité du capital social de la Société, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

- L'associée unique décide de créer différentes classes de gérants qui seront divisés en gérant(s) A, gérant(s) B et gérant(s) C et de prévoir que la Société sera engagée par la signature conjointe d'au moins un gérant A, d'au moins un gérant B et d'au moins un gérant C.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution susmentionnée, l'article 11 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés. S'il y a plus d'un gérant à être nommé, les gérants devront constituer un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

En cas de pluralité de gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins un (1) Gérant A, d'au moins un (1) Gérant B et d'au moins un (1) Gérant C.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'au moins un Gérant A, un Gérant B et un Gérant C ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique / conseil de gérance.

Le gérant unique / conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.»

Troisième résolution

L'associé unique prend note de la démission de Monsieur Pierre Beissel et accepte cette démission. L'associé unique décide de confirmer, respectivement de nommer les personnes suivantes comme membre du conseil de gérance:

Gérant A:

CHARTERHOUSE CORPORATE DIRECTORS LIMITED, ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, London, EC4M 7DX, Royaume-Uni, immatriculée à la Companies House, sous le numéro 2260243; dont le représentant permanent est M. William Bruce Denne Dockeray, né le 28 avril 1957 à Newcastle, Angleterre, résidant au 17 Rosebery Road, N10 2LE

Gérant B:

M. Marc Elvinger, maître en droit, né à Luxembourg, le 10 janvier 1975, ayant son adresse professionnelle 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

Gérant C:

M. Christophe El Gammal, économiste, né à Uccle, le 9 août 1967, ayant son adresse privée 108 route de Mondernange, L-4247 Esch-Sur-Alzette.

Le mandat desdits gérants est établi pour une durée illimitée. La Société est donc gérée par un conseil de gérance composé de trois personnes et sera liée, en toutes circonstances, par la signature conjointe d'au moins un Gérant A, d'au moins un Gérant B et d'au moins un Gérant C.

Quatrième résolution

Les associés décident de modifier la distribution des profits et d'autoriser le conseil de gérance à décider de la distribution des dividendes intérimaires à toute occasion à condition que les comptes provisoires préparés par les gérants montrent que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution.

Cinquième résolution

A la suite de la résolution susmentionnée, l'article 21 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 21.** Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ou les présents statuts.»

Fait et passé à Luxembourg en l'étude de notaire soussigné, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu à la représentante de la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, elle a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: N. Adjeroun, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007, LAC/2007/8656. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007091053/7241/162.

(070101735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Varenes Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 103.045.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007089763/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG10104. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Genpact Global Holdings SICAR S.à r.l., Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Capital social: USD 201.202.307,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 104.548.

In the year two thousand seven, the eighth day of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of GENPACT GLOBAL HOLDINGS SICAR S.à r.l., a Luxembourg investment company in risk capital in the form of a private limited liability company (société d'investissement en capital à risque sous forme de société à responsabilité limitée), with its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 104 548 (the Company). The Company has been incorporated on 6 December 2004 pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N ° 164 of 23 February 2005. The articles of association of the Company have been amended several time as and for the last time by the undersigned notary, the residing in Mersch, dated 19 December 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

1) GENPACT GLOBAL (LUX), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 104 547,

hereby represented by Mr Philippe Thiebaud, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 5 January 2007.

2) GE CAPITAL INTERNATIONAL (MAURITIUS), a corporation organised under the laws of Mauritius and having its registered office at Edith Cavell Street, Port Louis, Mauritius,

hereby represented by Mr Philippe Thiebaud, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 5 January 2007.

3) WIH HOLDINGS, a private company limited by shares organised under the laws of Mauritius and having its registered office at C/O ANAND S. PATHAK P&A LAW OFFICES, 1st Floor, Dr. Gopal Das Bhavan, 28 Barakhamba Road, New Delhi, 110 001 India,

hereby represented by Mr Philippe Thiebaud, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 5 January 2007.

4) BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A., a credit institution organised as a public limited company, with registered office 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, being registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 44.365,

hereby represented by Mr Philippe Thiebaud, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 5 January 2007.

Such proxies after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That 3,018,868 (three million eighteen thousand eight hundred and sixty-eight) series A preferred shares, 3,017,868 (three million seventeen thousand eight hundred and sixty-eight) series B preferred shares, and 374,586 (three hundred and seventy-four thousand five hundred and eighty-six) common shares, having a par value of USD 31.- (thirty-one United States Dollars) each, representing the entirety of the voting share capital of the Company are duly represented at this

Meeting, it being understood that the Company holds 59,000 (fifty-nine thousand) series A preferred shares and 20,056 (twenty thousand and fifty-six) common shares in treasury. The Meeting is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 589.- (five hundred and eighty-nine US Dollars) in order to bring the share capital from its present amount of USD 201,201,718.- (two hundred and one million two hundred and one thousand seven hundred and eighteen US Dollars), represented by 3,077,868.- (three million seventy-seven thousand eight hundred and sixty-eight) series A preferred shares, 3,017,868 (three million seventeen thousand eight hundred and sixty-eight) series B preferred shares and 394,642 (three hundred and ninety-four thousand six hundred and forty-two) common shares, having a par value of USD 31.- (thirty one US Dollars) each, to an amount of USD 201,202,307.- (two hundred and one million two hundred and two thousand three hundred and seven US Dollars), represented by 3,077,868 (three million seventy-seven thousand eight hundred and sixty-eight) series A preferred shares, 3,017,868 (three million seventeen thousand eight hundred and sixty-eight) series B preferred shares and 394,661 (three hundred and ninety-four thousand six hundred and sixty-one) common shares, having a par value of USD 31.- (thirty one US Dollars) each;

3. Subscription to the share capital increase specified under item 2. above by BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A. and payment in cash of the share capital increase;

4. Subsequent amendment to article 4 first paragraph of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the share capital increase specified under item 2. above;

5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company; and

6. Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 589.- (five hundred and eighty-nine US Dollars) in order to bring the share capital from its present amount of USD 201,201,718.- (two hundred and one million two hundred and one thousand seven hundred and eighteen US Dollars), represented by 3,077,868 (three million seventy-seven thousand eight hundred and sixty-eight) series A preferred shares, 3,017,868 (three million seventeen thousand eight hundred and sixty-eight) series B preferred shares and 394,642 (three hundred and ninety-four thousand six hundred and forty-two) common shares, having a par value of USD 31.- (thirty one US Dollars) each, to an amount of USD 201,202,307.- (two hundred and one million two hundred and two thousand three hundred and seven US Dollars), represented by 3,077,868 (three million seventy-seven thousand eight hundred and sixty-eight) series A preferred shares, 3,017,868 (three million seventeen thousand eight hundred and sixty-eight) series B preferred shares and 394,661 (three hundred and ninety-four thousand six hundred and sixty-one) common shares, having a par value of USD 31.- (thirty one US Dollars) each.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the following intervention, subscription to and full payment of the 19 (nineteen) newly issued common shares of the Company as follows:

Intervention - Subscription - Payment

BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A., a credit institution organised as a public limited company, with registered office 4, rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg, being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 44.365, hereby represented by Mr. Philippe Thiebaud, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 5 January 2007, declares (i) to subscribe to the 19 (nineteen) newly issued common shares of the Company having a par value of USD 31.- (thirty one US Dollars) each and (ii) to fully pay them up by way of a contribution in cash consisting of a payment in an aggregate amount of USD 11,837.- (eleven thousand eight hundred and thirty-seven US Dollars).

The contribution in cash, in the aggregate amount USD 11,837.- (eleven thousand eight hundred and thirty-seven US Dollars) is to be allocated as follows:

(i) an amount of USD 589.- (five hundred and eighty-nine US Dollars) to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) the balance of USD 11,248.- (eleven thousand two hundred and forty-eight US Dollars) to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of USD 11,837.- (eleven thousand eight hundred and thirty-seven US Dollars) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate issued by FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A. on 8 January 2007 confirming the availability of the subscription amount on the Company's bank account and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 4 first paragraph of the Articles in order to reflect the above resolutions, so that it reads henceforth as follows:

«The Company's subscribed capital is set at USD 201,202,307.- (two hundred and one million two hundred and two thousand three hundred and seven US Dollars) divided into 3,077,868 (three million seventy-seven thousand eight hundred and sixty-eight) series A preferred shares designated as Series A Preferred Stock, 3,017,868 (three million seventeen thousand eight hundred and sixty-eight) series B preferred shares designated as Series B Preferred Stock, (together with the Series A Preferred Stock, the Preferred Stock) and 394,661 (three hundred ninety-four thousand six hundred and sixty-one) common shares (the Common Stock) (together the Shares or the Stock), each with a par value of USD 31.- (thirty-one US Dollars) (the Share Capital).»

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,000.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le huit janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de GENPACT GLOBAL HOLDINGS SICAR S.à r.l., une société d'investissement en capital à risque de droit luxembourgeois sous forme de société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 104.548 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte du notaire soussigné, alors de résidence à Mersch, en date du 6 décembre 2004 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N ° 164 du 23 février 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois, et pour la dernière fois en vertu d'un acte du notaire soussigné, alors de résidence à Mersch, en date du 19 décembre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ont comparu:

1) GENPACT GLOBAL (LUX), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.547,

représentée par M. Philippe Thiebaud, juriste résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 5 janvier 2007.

2) GE CAPITAL INTERNATIONAL (MAURITIUS), une société régie par le droit de Maurice, ayant son siège social à Edith Cavell Street, à Port Louis, à Maurice,

représentée par M. Philippe Thiebaud, juriste résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 5 janvier 2007.

3) WIH HOLDINGS, une société régie par le droit de Maurice, ayant son siège social au C/O ANAND S. PATHAK P&A LAW OFFICES, 1st Floor, Dr. Gopal Das Bhavan, 28 Barakhamba Road, à New Delhi 110 001 en Inde,

représentée par M. Philippe Thiebaud, juriste résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 5 janvier 2007.

4) BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE (LUXEMBOURG) S.A., une institution de crédit sous forme de société anonyme, ayant son siège social au 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 44.365,

représentée par M. Philippe Thiebaud, juriste résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 5 janvier 2007.

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les parties, représentées selon les modalités susmentionnées, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que 3.018.868 (trois millions dix-huit mille huit cent soixante-huit) parts sociales préférentielles de catégorie A, 3.017.868 (trois millions dix-sept mille huit cent soixante-huit) parts sociales préférentielles de catégorie B, et 374.586 (trois cent soixante-quatorze mille cinq cent quatre-vingt-six) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de USD 31,- (trente-et-un Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, représentant l'intégralité du capital social votant de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée de la Société, étant entendu que la Société détient 59.000 (cinquante-neuf mille) parts sociales de catégorie A et 20.056 (vingt mille cinquante-six) parts sociales ordinaires. L'Assemblée peut par conséquent être considérée comme dûment constituée et apte à délibérer des points de l'ordre du jour mentionnés ci-dessous;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 589,- (cinq cent quatre-vingt-neuf Dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 201.201.718 (deux cent un millions deux cent un mille sept cent dix-huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 3.077.868 (trois millions soixante-dix-sept mille huit cent soixante-huit) parts sociales préférentielles de catégorie A, 3.017.868 (trois millions dix-sept mille huit cent soixante-huit) parts sociales préférentielles de catégorie B, et 394.642 (trois cent quatre-vingt-quatorze mille six cent quarante-deux) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de USD 31,- (trente-et-un Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, à un montant de USD 201.202.307,- (deux cent un millions deux cent deux mille trois cent sept Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 3.077.868 (trois millions soixante-dix-sept mille huit cent soixante-huit) parts sociales préférentielles de catégorie A, 3.017.868 (trois millions dix-sept mille huit cent soixante-huit) parts sociales préférentielles de catégorie B, et 394.661 (trois cent quatre-vingt-quatorze mille six cent soixante-et-un) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de USD 31,- (trente-et-un Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune;

3. Souscription et paiement en numéraire de l'augmentation de capital social indiquée au point 2. ci-dessus par BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE (LUXEMBOURG) S.A.;

4. Modification consécutive du premier paragraphe de l'article 4. des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter l'augmentation de capital social spécifiée au point 2. ci-dessus;

5. Modification du registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder, sous sa seule signature et pour le compte de la Société, à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre de parts sociales de la Société; et

6. Divers.

III. que l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les associés de la Société représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 589,- (cinq cent quatre-vingt-neuf Dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 201.201.718 (deux cent un millions deux cent un mille sept cent dix-huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 3.077.868 (trois millions soixante-dix-sept mille huit cent soixante-huit) parts sociales préférentielles de catégorie A, 3.017.868 (trois millions dix-sept mille huit cent soixante-huit) parts sociales préférentielles de catégorie B, et 394.642 (trois cent quatre-vingt-quatorze mille six cent quarante-deux) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de USD 31,- (trente-et-un Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, à un montant de USD 201.202.307,- (deux cent un millions deux cent deux mille trois cent sept Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 3.077.868 (trois millions soixante-dix-sept mille huit cent soixante-huit) parts sociales préférentielles de catégorie A, 3.017.868 (trois millions dix-sept mille huit cent soixante-huit) parts sociales préférentielles de catégorie B, et 394.661 (trois cent quatre-vingt-quatorze mille six cent soixante-et-un) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de USD 31,- (trente-et-un Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer l'intervention, la souscription et la libération suivantes des 19 (dix-neuf) parts sociales ordinaires nouvellement émises de la Société de la manière suivante:

Intervention, Souscription et Libération

BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE (LUXEMBOURG) S.A., une institution de crédit sous forme de société anonyme, ayant son siège social au 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 44.365, ci-après représentée par M. Philippe Thiebaud, juriste résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée le 5 janvier 2007, déclare (i) souscrire à 19 (dix-neuf) parts sociales ordinaires nouvellement émises de la Société, ayant une valeur nominale de USD 31,- (trente-et-un Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune et (ii) les libérer entièrement par voie d'apport en numéraire consistant en le paiement d'un montant total de USD 11.837,- (onze mille huit cent trente sept Dollars des Etats-Unis d'Amérique).

L'apport en numéraire, d'un montant total de USD 11.837,- (onze mille huit cent trente-sept Dollars des Etats-Unis d'Amérique) devra être alloué comme suit:

1. un montant de USD 589,- (cinq cent quatre-vingt-neuf Dollars des Etats-Unis d'Amérique) sera attribué au compte capital social nominal de la Société; et

2. le solde de USD 11.248,- (onze mille deux cent quarante-huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique) sera attribué au compte de prime d'émission de la Société;

Le montant total de USD 11.837,- (onze mille huit cent trente-sept Dollars des Etats-Unis d'Amérique) est par conséquent à l'entière disponibilité de la Société, comme en atteste le certificat de blocage émis par FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A. le 8 janvier 2007 présenté au notaire instrumentaire, certificat qui confirme la disponibilité du montant de souscription sur le compte bancaire de la Société. Le notaire instrumentaire reconnaît expressément la disponibilité des fonds ainsi versés.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des Statuts de la Société, afin d'y refléter les modifications ci-dessus. Il aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est établi à USD 201.202.307,- (deux cent un millions deux cent deux mille trois cent sept Dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 3.077.868 (trois millions soixante-dix-sept mille huit cent soixante-huit) parts sociales préférentielles de catégorie A désignées Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A, 3.017.868 (trois millions dix-sept mille huit cent soixante-huit) parts sociales préférentielles de catégorie B désignées Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B, et 394.661 (trois cent quatre-vingt-quatorze mille six cent soixante-et-un) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) (désignées ensemble les Parts Sociales), ayant une valeur nominale de USD 31,- (trente-et-un Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune (le Capital Social).»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et confère pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder pour le compte de la Société, à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre de parts sociales de la Société et d'effectuer toutes les formalités y afférentes.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.000,-

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: P. Thiebaud, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, vol. 157S, fol. 27, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 février 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007038922/242/268.

(070035290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2007.

SB-Gotthard I Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76-78, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 64.677.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007089768/1194/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08386. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

T.E.M. Jointures Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig.
R.C.S. Luxembourg B 67.329.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 31 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007089819/1615/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10305. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Adler Toy Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 115.826.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 27 juin 2007

L'associé unique a accepté la démission avec effet au 27 juin 2007 de M. Christophe Cahuzac et a nommé en remplacement, avec effet au 27 juin 2007 et pour une durée indéterminée, M. Russell Perchard, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, né le 16 janvier 1978 à St-Helier, Jersey (Iles Anglo-Normandes).

Le conseil de gérance de la société se compose dorénavant comme suit:

M. Russell Perchard, M. Mathias Hink, M. Ion Florescu et M. Pascal Leclerc.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007090107/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG02029. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Residential Initiatives II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 130.142.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eleventh of July.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

LBREP III UK RESIDENTIAL S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Mr. Régis Galiotto, jurist, with professional address at 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 11th, 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 16 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliates).

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name RESIDENTIAL INITIATIVES II S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Senningerberg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the same municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers composed of Category A Managers and Category B Managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

Art. 13. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound in all circumstances by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

Art. 14. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, including at least the favourable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Art. 15. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 16. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 17. The Company's accounting year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 18. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers (or the sole manager) prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 20. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2007.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, LBREP III UK RESIDENTIAL S.à r.l., prenamed, declared to subscribe to the five hundred (500) shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

91083

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (€ 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

1) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as Managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A Managers:

- Mr. Benoît Jean J. Bauduin, Company Director, born on March 31st, 1976 in Messancy (Belgium), with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Mr. Michael Denny, Company Director, born on November 1st, 1977 in Kilkenny (Ireland), with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Category B Managers:

- Mr. Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, born on May 10th, 1963 in Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brazil), with professional address at 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, United States of America.

- Mr. John McCarthy, Company Director, born on the 6th of September 1961 in New York (United States of America), residing at 120 Regents Park Road, London NW1 8XL, United Kingdom.

The Company shall be bound in all circumstances by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

2) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le onze juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LBREP III UK RESIDENTIAL S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, et en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représenté par M. Régis Galiotto, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 juillet 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. Elle peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou filiales).

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination RESIDENTIAL INITIATIVES II S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Senningerberg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Art. 14. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant (ou le Conseil de Gérance) prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 19. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2007.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, LBREP III UK RESIDENTIAL S.à r.l., précité, déclare souscrire aux cinq cents (500) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par apport en numéraire de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-).

Un montant de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (€ 2.000,-).

Décision de l'associé unique

1) L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en leur qualité respective de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Benoît Jean J. Bauduin, administrateur de sociétés, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Monsieur Michael Denny, administrateur de sociétés, né le 1^{er} novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), avec adresse professionnelle à 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur John McCarthy, administrateur de sociétés, né le 6 septembre 1961 à New York (Etats-Unis d'Amérique), résidant à 120 Regents Park Road, Londres NW1 8XL, Royaume-Uni.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

2) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, LAC/2007/17944. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007091822/211/288.

(070103104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2007.

Pan European Credit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 91.864.

Le bilan au 28 février 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007091812/1024/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07387. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2007.

BII Investimentos International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 48.121.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007091813/1024/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07379. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2007.

WP Global Purchase S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8245 Mamer, 9A, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 63.081.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2007.

S. Livoir.

Référence de publication: 2007091801/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06755. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070102656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2007.

Infiny, Association sans but lucratif.

Siège social: L-7256 Walferdange, 25, rue Josy Welter.
R.C.S. Luxembourg F 7.327.

— STATUTS

Titre 1. Objet

Art. 1^{er}. L'association INFINY est fondée entre les membres fondateurs des présents statuts. Elle est régie par la loi du 27 juin 1928; sa durée est illimitée. Elle a son siège au:

25, rue Josy Welter, L-7256, Walferdange.

Son siège pourra être transféré sur décision de son Conseil d'Administration.

Art. 2. L'association INFINY a pour objets:

1) de promouvoir, organiser, favoriser et encourager la transmission du Nidra Yoga et toutes autres formes de yoga à travers toutes manifestations physiques, morales, intellectuelles et sociales permettant un épanouissement de l'individu et de la collectivité.

2) de créer et de faire fonctionner un collectif d'animation et une Ecole de Formation pour l'enseignement du yoga permettant de susciter et de faire partager toutes formes d'expériences et d'activités créatrices.

3) d'encourager l'approche et la compréhension des questionnements contemporains à travers les savoirs issus des anciennes traditions de caractère humain, social et culturel au moyen de contacts et d'échanges et de voyages éventuels.

4) de susciter la réflexion, l'étude et le partage ainsi que de diffuser toute expérience personnelle ou collective favorisant l'épanouissement des facultés créatrices par tout moyen de communication et d'information existant ou à venir.

5) de permettre l'étude et l'approfondissement de tous les moyens d'échanges et de communication favorisant l'élargissement des aptitudes et de la compréhension des relations régissant les hommes dans leur quotidien.

Art. 3. Dans ce but, l'association INFINY:

1) organise et anime toute manifestation, débat, rencontre, cours, formation, colloque ou conférence permettant de réaliser ses objectifs.

2) elle mettra en place les structures matérielles nécessaires permettant la réalisation de l'expérience socio-culturelle éducative et pédagogique qu'elle s'est fixée pour objectif.

3) elle entrera en relation avec tout organisme dont les activités concourent aux mêmes buts que les siens. Elle pourra s'affilier à toute Union ou Fédération ayant des objectifs semblables aux siens.

Titre 2. Fonctionnement et Administration

Art. 4. Composition. L'association se compose de membres adhérents, de membres actifs et de membres d'honneur.

1) sont membres adhérents, les personnes s'acquittant uniquement de leur cotisation annuelle.

2) sont membres actifs, les personnes participant de façon active et effective aux activités de l'association et qui contribuent régulièrement aux objectifs qu'elle s'est fixée.

3) sont membres d'honneur, les personnes qui rendent ou ont rendu service à l'association en apportant leur concours moral ou financier.

4) sont membres fondateurs:

Pesch Denise, 25, rue Josy Welter, L-7256, Walferdange (enseignante de yoga, Luxembourgeoise)

Benova Eva, 32A, rue Basse, L-7307, Steinsel (fonctionnaire, Slovaque)

Duthilleul Dominique, 32A, rue Basse, L-7307, Steinsel (consultant informatique, Français)

Art. 5. Conditions d'adhésion. L'admission des membres est prononcée par le Conseil d'Administration qui, en cas de refus, n'a pas à faire connaître le motif de sa décision. Chaque membre s'engage à respecter les présents statuts ainsi que toutes les clauses du Règlement Intérieur établi par le Conseil d'Administration.

Art. 6. Cotisations. La cotisation due par chaque catégorie de membres est fixée annuellement par le Conseil d'Administration.

Art. 7. Perte de la qualité de membre. La qualité de membre de l'association se perd par décès, par démission, par radiation prononcée par le Conseil d'Administration, pour infraction aux présents statuts, motif grave ou activité portant préjudice moral ou matériel aux objectifs de l'association.

Art. 8. Responsabilité des membres. Aucun membre de l'association ne peut être tenu personnellement responsable des engagements contractés par elle. Seule l'association répond de ses engagements.

Art. 9. Conseil d'Administration. Les fondateurs de l'association composent le premier Conseil d'Administration. Par la suite, le Conseil d'Administration ne pourra dépasser le nombre de cinq membres.

Les membres sont élus pour trois ans par l'Assemblée Générale au scrutin secret. Les membres sortants sont rééligibles.

En cas de vacance (décès, démission, exclusion...), le Conseil d'Administration pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres, par cooptation. Le remplacement définitif est alors procédé au cours de la prochaine Assemblée Générale. Les pouvoirs de ces membres ainsi élus se terminent au moment où devait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Est éligible au Conseil d'Administration tout membre depuis plus de trois ans, âgé de 18 ans au moins, à jour de sa cotisation et ayant demandé par écrit au moins un mois avant la date de l'Assemblée Générale à siéger au sein du Conseil d'Administration.

Art. 10. Fonctions du Conseil d'Administration

1) Le Conseil d'Administration est investi d'une manière générale des pouvoirs les plus étendus pour concrétiser les objectifs de l'association.

2) Il se prononce sur toutes les demandes d'admission pour devenir membre de l'association. C'est également lui qui décide des éventuelles mesures d'exclusion ou de radiation des membres.

3) Il fait ouvrir tout compte bancaire ou postal, effectue tout emploi de fonds, contracte tout emprunt, sollicite toute subvention, requiert toute inscription ou transaction utile, autorise toute prise à bail, toute acquisition ou vente.

4) Il nomme et décide de la rémunération du personnel de l'association.

5) Il peut déléguer tout ou partie de ses attributions au Bureau ou à un des ses membres.

6) Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. On peut y voter par procuration ou correspondance. En cas d'égalité, la voix du Président est prépondérante.

7) Le Conseil d'Administration se réunit à chaque fois qu'il est convoqué par le Président, ou sur la demande d'au moins la moitié de ses membres et à chaque fois que l'intérêt de l'association l'exige.

8) Il élit chaque année au scrutin secret un Bureau comprenant un Président, un Trésorier et un Secrétaire. Les membres sortants sont rééligibles.

Le Président assure l'exécution des décisions du Conseil d'Administration et le fonctionnement régulier de l'association. Il la représente dans tous les actes de la vie civile. Il peut se faire suppléer par tout membre du Conseil d'Administration.

Le Trésorier tient les comptes de l'association qu'il présente à l'Assemblée Générale annuelle qui statue sur la gestion.

Le Secrétaire est chargé de la rédaction des procès verbaux des séances. Il tient le registre spécial prévu par la loi du 27 juin 1928.

Art. 11. L'Assemblée Générale. L'assemblée générale est convoquée par le Conseil d'Administration par lettre ordinaire à chaque membre au moins huit jours avant l'assemblée. Elle se compose de l'ensemble des membres à jour de leur cotisation. Elle se réunit une fois par an et à chaque convocation du Conseil d'Administration. L'ordre du jour est mentionné dans la convocation. Elle délibère sur toutes les questions mises à l'ordre du jour par le Conseil d'Administration. Elle se déroule sous la direction du Président. Le Bureau de l'Assemblée Générale est celui du Conseil d'Administration.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents.

Titre 3. Ressources de l'Association

Art. 12. Les ressources de l'association se composent:

- des cotisations et souscriptions versées par ses membres.
- des subventions éventuelles de la part d'organismes publics ou privés
- des produits des manifestations, des intérêts et redevances des biens qu'elle pourrait posséder ainsi que des rétributions pour services rendus.
- de tout autres ressources ou subventions qui ne seraient pas contraires à la loi.

Art. 13. Sur décision du Conseil d'Administration, tout excédent des recettes sur les dépenses annuelles pourra être porté tout ou partie à un fond de réserve destiné à faire face aux besoins ultérieurs de l'association.

Le Trésorier perçoit les recettes et liquide les dépenses. Il tient au jour le jour une comptabilité pour l'enregistrement de toutes les opérations financières.

Titre 4. Modification des Statuts et Dissolution

Art. 14. Les statuts peuvent être modifiés sur proposition du Conseil d'Administration, après étude du Bureau.

Toute modification relative aux statuts ne peut être prise qu'à la majorité des deux tiers des membres présents à l'Assemblée Générale.

Art. 15. La dissolution ne peut être décidée qu'à la majorité des membres du Conseil d'Administration et prise effectivement après le vote à la majorité des membres présents de l'Assemblée Générale.

En cas de dissolution, l'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs liquidateurs qui seront chargés de la liquidation des biens de l'association, et dont elle détermine les pouvoirs.

L'actif restant sera alors attribué à une ou plusieurs associations dont les objectifs sont semblables à ceux des présents statuts.

Titre 5. Règlement Intérieur

Art. 16. Le Conseil d'Administration élabore un règlement intérieur. Le Bureau veille à ce qu'il soit connu et respecté.

Art. 17. Le Conseil d'Administration remplira toutes les formalités de déclaration et de publication prescrites par la loi du 27 juin 1928.

D. Pesch / E. Benova / D. Duthilleul
Le Président / Le Trésorier / Le Secrétaire

Référence de publication: 2007090033/7983/120.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11683. - Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Canons Close S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 130.138.

— STATUTES

In the year two thousand and seven, on the thirteenth of July.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

RESIDENTIAL INITIATIVES II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Ms. Rachel Uhl, lawyer, with professional address at 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg,

by virtue of a proxy given on July 13th, 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 16 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliates).

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name CANONS CLOSE S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Senningerberg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the same municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers composed of Category A Managers and Category B Managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

Art. 13. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound in all circumstances by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

Art. 14. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, including at least the favourable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Art. 15. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 16. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 17. The Company's accounting year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 18. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers (or the sole manager) prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 20. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2007.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, RESIDENTIAL INITIATIVES II S.à r.l., prenamed, declared to subscribe to the five hundred (500) shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (€ 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

1) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as Managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A Managers:

- Mr. Benoît Jean J. Bauduin, Company Director, born on March 31st, 1976 in Messancy (Belgium), with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Mr. Michael Denny, Company Director, born on November 1st, 1977 in Kilkenny (Ireland), with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Category B Managers:

- Mr. Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, born on May 10th, 1963 in Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brazil), with professional address at 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, United States of America.

- Mr. John McCarthy, Company Director, born on the 6th of September 1961 in New York (United States of America), residing at 120 Regents Park Road, London NW1 8XL, United Kingdom.

The Company shall be bound in all circumstances by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

2) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le treize juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

RESIDENTIAL INITIATIVES II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, et en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représenté par Madame Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 13 juillet 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. Elle peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou filiales).

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination CANONS CLOSE S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Senningerberg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Art. 14. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant (ou le Conseil de Gérance) prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 19. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2007.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, RESIDENTIAL INITIATIVES II S.à r.l., précité, déclare souscrire aux cinq cents (500) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par apport en numéraire de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-).

Un montant de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

91094

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (€ 2.000,-).

Décision de l'associé unique

1) L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en leur qualité respective de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Benoît Jean J. Bauduin, administrateur de sociétés, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.
- Monsieur Michael Denny, administrateur de sociétés, né le 1^{er} novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), avec adresse professionnelle à 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique;
- Monsieur John McCarthy, administrateur de sociétés, né le 6 septembre 1961 à New York (Etats-Unis d'Amérique), résidant à 120 Regents Park Road, Londres NW1 8XL, Royaume-Uni.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

2) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, LAC/2007/18502. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): R. Jungers.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007091831/211/289.

(070103064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2007.

Financière Européenne des Bois, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 71.467.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 29 juin 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs,

- Monsieur Kurt Beck, Administrateur, administrateurs de sociétés, Auf der Säge / Steg, FL-9497 Triesenberg, Liechtenstein;
- Monsieur Josef Gabriel Hermann, Administrateur, employé privé, Im Besch 8, FL-9494 Schaan, Liechtenstein;
- Prince Anton Von Liechtenstein, Administrateur-President, administrateurs de sociétés, Joseph Rheinbergerstrasse, 6, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

L'assemblée générale du 29 juin 2007 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, RCS Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

Pour FINANCIERE EUROPEENNE DES BOIS

Signature

Référence de publication: 2007090359/833/23.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09404. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Progx S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.532.

L'an deux mille sept, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PROGX S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 101532, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 juin 2004, publié au Mémorial C numéro 941 du 22 septembre 2004 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date du 12 janvier 2005, publié au Mémorial C numéro 650 du 5 juillet 2005, en date du 16 février 2006, publié au Mémorial C numéro 948 du 15 mai 2006, en date du 8 mars 2006, publié au Mémorial C numéro 1081 du 2 juin 2006, en date du 27 mars 2006, publié au Mémorial C numéro 1186 du 19 juin 2006 et pour la dernière fois en date du 24 novembre 2006, publié au Mémorial C numéro 259 du 27 février 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, qui désigne comme secrétaire Madame Valérie Berns, employée privée, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raphaël Rozanski, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarant se référer et qui sera conservée à l'étude du notaire instrumentant.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elle seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social à concurrence de EUR 328.850,- pour le porter de son montant actuel de EUR 6.091.754,- à EUR 6.420.604,- par l'émission de 13.154 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2) Renonciation des actionnaires, Monsieur Jean Fell, expert comptable, né le 9 avril 1956 à L-Echternach, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte et la société DEBESSA B.V., enregistrée auprès du «Handelsregister van de Kamer van Koophandel en Fabrieken voor De Veluwe en Twente» sous le numéro 27140310, avec siège aux Pays-Bas, à 's-Gravenhage, avec adresse professionnelle aux Pays-Bas, NL-7544 XW Enschede, Brammelobrink 47 A, à leurs droits de souscription préférentiels.

3) Souscription de 6.130 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale par la société CHARLESTON RIVER S.A., inscrite au Registre de Commerce du Costa Rica sous le numéro 3-101-380691, avec siège social à Costa Rica, San José, Calle 25, Avenida Central, et libération intégrale desdites actions par cette dernière par versement en numéraire de EUR 153.260,-; EUR 153.250,- représentant le montant à concurrence duquel le capital sera augmenté et EUR 10,- étant une prime d'émission qui sera inscrite au compte prime d'émission.

4) Souscription de 7.024 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale par la société VIKINGS LIMITED, enregistrée auprès du registre de l'île de Guernsey sous le numéro 41581, avec siège à 13, Victoria Road, St Peter Port, Guernsey et libération intégrale desdites actions par cette dernière par versement en numéraire de EUR 175.612,-; EUR 175.600,- représentant le montant à concurrence duquel le capital sera augmenté et EUR 12,- étant une prime d'émission qui sera inscrite au compte prime d'émission.

5) Réduction du capital à concurrence de EUR 4,- pour le porter de EUR 6.420.604,- à EUR 6.420.600,- sans annulation d'actions et par l'affectation des EUR 4,- à la réserve libre.

6) Adoption d'une valeur nominale de EUR 25,- par action.

7) Echange des 256.824 actions sans valeur nominale contre 256.824 actions ayant une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

8) Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à six millions quatre cent vingt mille six cents Euros (EUR 6.420.600,-) représenté par deux cent cinquante-six mille huit cent vingt-quatre (256.824) actions ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.»

II. Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

III. Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent vingt-huit mille huit cent cinquante Euros (EUR 328.850,-) pour le porter de son montant actuel de six millions quatre-vingt-onze mille sept cent cinquante-quatre Euros (EUR 6.091.754,-) à six millions quatre cent vingt mille six cent quatre Euros (EUR 6.420.604,-), par l'émission de treize mille cent cinquante-quatre (13.154) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et libération

Les actionnaires, Monsieur Jean Fell, expert comptable, né le 9 avril 1956 à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte et la société DEBESSA B.V., enregistrée auprès du «Handelsregister van de Kamer van Koophandel en Fabrieken voor De Veluwe en Twente» sous le numéro 27140310, avec siège aux Pays-Bas, à 's-Gravenhage, avec adresse professionnelle aux Pays-Bas, NL-7544 XW Enschede, Brammelobrink 47 A, ayant renoncé à leurs droits de souscription préférentiels, les treize mille cent cinquante-quatre (13.154) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale sont souscrites comme suit:

Six mille cent trente (6.130) actions nouvelles sont souscrites par la société CHARLESTON RIVER S.A., inscrite au Registre de Commerce du Costa Rica sous le numéro 3-101-380691, avec siège social à Costa Rica, San José, Calle 25, Avenida Central, et sont intégralement libérées par cette dernière par un apport en numéraire de cent cinquante-trois mille deux cent soixante Euros (EUR 153.260,-); cent cinquante-trois mille deux cent cinquante Euros (EUR 153.250,-) représentant le montant à concurrence duquel le capital a été augmenté et dix Euros (EUR 10,-) étant une prime d'émission qui sera inscrite au compte prime d'émission.

Sept mille vingt-quatre (7.024) actions nouvelles sont souscrites par la société VIKINGS LIMITED, enregistrée auprès du registre de l'île de Guernsey sous le numéro 41581, avec siège à 13, Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, et sont intégralement libérées par cette dernière par un apport en numéraire de cent soixante-quinze mille six cent douze Euros (EUR 175.612,-); cent soixante-quinze mille six cents Euros (EUR 175.600,-) représentant le montant à concurrence duquel le capital a été augmenté et douze Euros (EUR 12,-) étant une prime d'émission qui sera inscrite au compte prime d'émission.

La somme de trois cent vingt-huit mille huit cent soixante-douze Euros (EUR 328.872,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société PROGX S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Les actionnaires sont représentés par Monsieur Paul Marx, pré-qualifié, en vertu de quatre procurations sous seing privé.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de quatre Euros (EUR 4,-) pour le porter de son montant actuel de six millions quatre cent vingt mille six cent quatre Euros (EUR 6.420.604,-) à six millions quatre cent vingt mille six cents Euros (EUR 6.420.600,-), sans annulation d'actions et par l'affectation des quatre Euros (EUR 4,-) à la réserve libre.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'adopter une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) par action.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'échanger les deux cent cinquante-six mille huit cent vingt-quatre (256.824) actions sans valeur nominale contre deux cent cinquante-six mille huit cent vingt-quatre (256.824) actions ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5 (alinéa 1^{er})**. Le capital social est fixé à six millions quatre cent vingt mille six cents Euros (EUR 6.420.600,-) représenté par deux cent cinquante-six mille huit cent vingt-quatre (256.824) actions ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ cinq mille cinquante Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Marx, Berns, Rozanski, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 juillet 2007. Relation GRE/2007/2897. — Reçu 3.288,72 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 juillet 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007090861/231/123.

(070101498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

J.L.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.

R.C.S. Luxembourg B 129.996.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Benoît Deckers, gérant de sociétés, né à Wilrijk, (Belgique), le 7 avril 1976, demeurant à B-2910 Essen, 15, Leemputten.

2.- Madame Michèle Van Hoeck, employée privée, née à Wilrijk, (Belgique), le 22 août 1952, demeurant à B-2950 Kapellen, Heiderstraat Noord 189,

ici représentée par Monsieur Benoît Deckers, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

3.- Monsieur Baudouin Deckers, pensionné, né à Anvers, (Belgique), le 14 juillet 1949, demeurant à B-2910 Essen, 15, Leemputten.

La prédite procuration, signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de J.L.F. S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Diekirch.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet principal la commercialisation de tous produits textiles, papiers, cartons, se rapportant aux techniques et matériel d'emballages et d'étiquetages promotionnels.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en cent (100) actions de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration élira en son sein un président.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur, télex ou signature électronique qualifiée, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur, télex ou signature électronique qualifiée.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois d'avril à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.
- 3) Exceptionnellement, le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires, désignant le premier conseil d'administration.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites de la manière suivante:

1.- Monsieur Benoît Deckers, gérant de sociétés, demeurant à B-2910 Essen, 15, Leemputten, quatre-vingt-dix-huit actions	98
2.- Madame Michèle Van Hoeck, employée privée, le 22 août 1952, demeurant à B-2950 Kapellen, Heiderstraat Noord 189, une action	1
3.- Monsieur Baudouin Deckers, pensionné, demeurant à B-2910 Essen, 15, Leemputten, une action	1
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille quatre cents euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui du commissaire aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Benoît Deckers, gérant de sociétés, né à Wilrijk, (Belgique), le 7 avril 1976, demeurant à B-2910 Essen, 15, Leemputten; président du Conseil d'Administration;
 - b) Madame Michèle Van Hoeck, employée privée, née à Wilrijk, (Belgique), le 22 août 1952, demeurant à B-2950 Kapellen, Heiderstraat Noord 189;
 - c) Monsieur Baudouin Deckers, pensionné, né à né à Anvers, (Belgique), le 14 juillet 1949, demeurant à B-2910 Essen, 15, Leemputten.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme SCHEMSY S.A., avec siège social à L-7557 Mersch, 31, rue Mies, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 94.683.
- 4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.
- 5.- Le siège social est établi à L-9265-Diekirch, 6, rue du Palais.
- 6.- Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Benoît Deckers, préqualifié, lequel pourra engager valablement la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. Deckers, B. Deckers, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 juillet 2007, Relation GRE/2007/3033. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 juillet 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007090830/231/152.

(070101141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Quyrial, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 106.606.

L'an deux mille sept, le vingt février.

Par-devant Nous, Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange, agissant en remplacement de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme QUYRIAL ayant son siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte,

constituée suivant acte reçu par Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, en date du 11 février 2005, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 681 du 11 juillet 2005

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 106.606,

L'assemblée est ouverte à 14.45 heures sous la présidence de Monsieur Henri Da Cruz, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich.

qui désigne comme secrétaire Monsieur Max Mayer, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Bernard Zimmer, administrateur de sociétés, demeurant à Leudelage.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société vers L-2449 Luxembourg, 25A boulevard Royal.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social vers L-2449 Luxembourg, 25A boulevard Royal et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2 (alinéa 1^{er}).** Le siège social de la société est établi dans la Ville de Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.55 heures.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en vertu des présentes à environ 800,- EUR

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire Paul Decker, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Da Cruz, M. Mayer, B. Zimmer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2007. Relation: LAC/2007/636. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 12 mars 2007

P. Decker.

Référence de publication: 2007091000/206/49.

(070101287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Jena Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 108.677.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007091075/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10402. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Charterhouse Poppy VI, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 116.782.

In the year two thousand and seven, on the fifteenth day of May.

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

CHARTERHOUSE POPPY V, a société à responsabilité limitée, having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed on 22 May 2006 and existing under the laws of Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 116.735,

duly represented by Ms Nadia Adjeroun, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 10 May 2007 in Luxembourg, which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party, represented as aforementioned, is the sole shareholder of CHARTERHOUSE POPPY VI (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed on 23 May 2006 and existing under the laws of Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 116.782.

The appearing party, represented as aforementioned, representing the entire share capital of the Company took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to create different classes of managers divided into A manager(s), B manager(s) and C manager(s) and to provide that the Company will be bound by joint signature of at least one A manager, one B manager and one C manager.

Second resolution

As a consequence of the above mentioned resolution, article 11 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall now read as follows:

« **Art. 11.** The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders. If more than one manager is appointed, the managers shall form a board of managers.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

In case of several managers, the Company is managed by a board of managers composed of at least one (1) A Manager, one (1) B Manager and one (1) C Manager.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of at least one A Manager, one B Manager and one C Manager or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the sole manager / board of managers.

The sole manager / board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.»

Third resolution

The sole shareholder takes note of the resignation of Mr Pierre Beissel and accepts such resignation. The sole shareholder decides to confirm, respectively to appoint the following persons as members of the board of managers:

A Manager:

CHARTERHOUSE CORPORATE DIRECTORS LIMITED, having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London, EC4M 7DX, United Kingdom, registered with Companies House, under registration number 2260243; represented by Mr William Bruce Denne Dockeray, born on 28 avril 1957 in Newcastle, England, residing at 17 Rosebery Road, London N10 2LE,

B Manager:

Mr Marc Elvinger, maître en droit, born in Luxembourg on 10 January 1975, with professional address at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

C Manager:

Mr Christophe El Gammal, economist, born in Uccie on 9 August 1967, with private address at 108, route de Mondercange, L-4247 Esch-Sur Alzette.

The term of office of the said managers is set for an unlimited period of time. The Company is thus managed by a board of managers composed of -three persons and may be bound, in all circumstances, by the joint signature of at least one A Manager, one B Manager and one C Manager.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to modify the distribution of profits and authorizes the board of managers to decide and to distribute interim dividends at any time provided the interim statement of accounts prepared by the manager(s) show that sufficient funds are available for distribution.

Fifth resolution

As a consequence of the above mentioned resolution, article 21 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall now read as follows:

« **Art. 21.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
2. these interim statement of accounts show that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year invreased by carried forward profite and distribuable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended or the articles of incorporation of the Company.»

The term of office of the said manager is set for an unlimited period of time. The Company is thus managed by a board of managers composed of three persons and may be bound, in all circumstances, by the joint signature of at least one A Manager, one B Manager and one C Manager of the board of managers.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg at the office of the undersigned notary on the date set at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quinze mai.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire résidant à Luxembourg.

A comparu:

CHARTERHOUSE POPPY V, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, constituée suivant acte notarié, le 22 mai 2006, régie par les lois du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.735,

dûment représentée par Mlle Nadia Adjroun, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 mai 2007 à Luxembourg. La procuration signée ne varietur par la représentante de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme indiqué ci-avant, est l'associée unique de la société CHARTERHOUSE POPPY VI (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, constituée suivant acte notarié, le 23 mai 2006, régie par les lois du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.782.

La comparante, représentée comme indiqué ci-avant, détenant l'intégralité du capital social de la Société, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de créer différentes classes de gérants qui seront divisés en gérant(s) A, gérant(s) B et gérant (s) C et de prévoir que la Société sera engagée par la signature conjointe d'au moins un gérant A, d'au moins un gérant B et d'au moins un gérant C.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution susmentionnée, l'article 11 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés. S'il y a plus d'un gérant à être nommé, les gérants devront constituer un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

En cas de pluralité de gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins un (1) Gérant A, d'au moins un (1) Gérant B et d'au moins un (1) Gérant C.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'au moins un Gérant A, un Gérant B et un Gérant C ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique / conseil de gérance.

Le gérant unique / conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.»

Troisième résolution

L'associé unique prend note de la démission de Monsieur Pierre Beissel et accepte cette démission. L'associé unique décide de confirmer, Respectivement de nommer les personnes suivantes comme membre du conseil de gérance:

Gérant A:

CHARTERHOUSE CORPORATE DIRECTORS LIMITED, ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, London, EC4M 7DX, Royaume-Uni, immatriculée à la Companie House, sous le numéro 2260243; dont le représentant permanent est M. William Bruce Denne Dockeray, né le 28 avril 1957 à Newcastle, Angleterre, résidant au 17 Rosebery Road, N10 2LE

- Gérant B:

M. Marc Elvinger, maître en droit, né à Luxembourg, le 10 janvier 1975, ayant son adresse professionnelle 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

Gérant C:

M. Christophe El Gammal, économiste, né à Uccie, le 9 août 1967, ayant son adresse privée 108, route de Mondercange, L-4247 Esch-sur-Alzette.

Le mandat desdits gérants est établi pour une durée illimitée. La Société est donc gérée par un conseil de gérance composé de trois personnes et sera liée, en toutes circonstances, par la signature conjointe d'au moins un Gérant A, d'au moins un Gérant B et d'au moins un Gérant C.

Quatrième résolution

Les associés décident de modifier la distribution des profits et d'autoriser le conseil de gérance à décider de la distribution des dividendes intérimaires à toute occasion à condition que les comptes provisoires préparés par les gérants montrent que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution.

Cinquième résolution

A la suite de la résolution susmentionnée, l'article 21 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 21.** Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le

gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ou les présents statuts.»

Fait et passé à Luxembourg en l'étude de notaire soussigné, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu à la représentante de la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état civil et demeure, elle a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: N. Adjeroun, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007. LAC/2007/8659. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007091061/7241/163.

(070101702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Partnercom Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 76.585.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

PARTNERCOM HOLDING S.A.

R. Scheifer-Gillen / J.-M. Heitz

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007090838/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG09749. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Nice Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 86.628.

Constitué par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, maintenant à Luxembourg, en date du 7 mars 2002, acte publié au Mémorial C n° 958 du 24 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NICE FINANCE S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007089901/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG10072. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.